



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260304-CM26_10-DE



DÉLIBÉRATION : 2026-10

OBJET : BUDGET – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

SÉANCE PUBLIQUE DU : Lundi 02 mars 2026

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : jeudi 26 février 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude		X		A.ORENGIA	RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

NOTE DE SYNTHÈSE :

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RÉSULTAT CA 2024	VIREMENT À LA SECTION D'INVEST.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE CLÔTURE	RESTES À RÉALISER 2025 (DÉPENSES RECETTES)	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	+ 167 452,28 €		- 1 038 420,00 €	- 870 967,72 €	+ 257 850 € 0 €	- 257 850 €	- 1 128 817,72 €
FONCT	+ 2 772 385,05 €	104 447,72 €	+ 764 507,61 €	+ 3 432 444,94 €			+ 3 432 444,94 €

CONSIDÉRANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement), et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 15 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (Mme BIEUVELET)

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	3 432 444,94 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068).....	1 128 817,72 €
Solde disponible affecté comme suit :	
. affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	0 €
. affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (cpte 002)	2 303 627,22 €
Total affecté au compte 1068 :	1 128 817,72 €
Total à reprendre en 001 (dépense si négatif, et en recette si positif).....	-870 967,72 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (compte 002) en dépenses de fonctionnement	/

DONNE pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le mercredi 4 mars 2026

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON